

N° 085 - 2022 CC/AB

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT Que dans le cadre des travaux de traçage de la ligne d'arrivée du tour de France effectués par les services techniques de la mairie de Longwy, rue Mercy, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation dans la commune.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le lundi 07 mars 2022 de 8h à 22h, la sortie de la rue Victor Hugo vers la rue Mercy sera bloquée.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place afin de permettre aux conducteurs de quitter la rue Victor Hugo en empruntant le parking de l'ancien damier en direction de la rue Margaine.

ARTICLE 3 : La signalisation et les déviations seront mises en place par le Service Municipal de la Voirie.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de la publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



FAIT A LONGWY, LE 28 FEVRIER 2022

POUR LE MAIRE,

L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX


Sylvie BALON

POLICE MUNICIPALE

14 rue Stanislas - 54400 LONGWY

Téléphone : 03 55 26 13 15

Courriel : police@mairie-longwy.fr - Site internet : <http://www.mairie-longwy.fr>